

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

### COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

#### BUDGET ANNEXE « Assainissement Non Collectif »

#### Cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif » de la Communauté de Communes Ouest Limousin. Elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017.

Il se décompose en 2 sections : fonctionnement et investissement.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Assainissement Non Collectif » a été approuvé le 22 février 2018 par le conseil communautaire.

Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux.

#### Résultats de clôture :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat N-1	0.00 €	20 262.23 €	0.00 €	13 808.95 €	0.00 €	34 071.18 €
Opérations réelles	96 520.04 €	97 490.59 €	34 759.43 €	45 789.38 €	131 279.47 €	143 279.97 €
Opérations d'ordre	8 439.00 €	1 235.00 €	1 235.00 €	8 439.00 €	9 674.00 €	9 674.00 €
Totaux	104 959.04 €	118 987.82 €	35 994.43 €	68 037.33 €	140 953.47 €	187 025.15 €
<b>Résultat</b>	<b>14 028.78 €</b>		<b>32 042.90 €</b>		<b>46 071.68 €</b>	

L'exécution du budget de fonctionnement fait apparaître un déficit de fonctionnement de 6 233,45 € sur l'exercice 2017, qui, cumulé à l'excédent N-1 (2016 : 20 262,23 €) permettra d'affecter en 2018 un montant total de 14 028,78 €.

L'exécution du budget d'investissement dégage un excédent d'investissement de 18 233,95 € sur l'exercice 2017, qui, cumulé à l'excédent N-1 (2016 : 13 808,95 €) s'élève à 32 042,90 €. Cet excédent sera reporté en section d'investissement recettes sur le budget 2018.

Il est à noter que les avances faites sur ce budget par le budget principal des deux anciennes communautés de communes (5 000 € + 22 000 €) n'ont pas été remboursées en 2017, la trésorerie de ce budget étant trop faible malgré le fait que celui-ci soit excédentaire.

De plus, le montant des subventions restant à verser aux particuliers pour le compte de l'agence de l'eau, pour la réhabilitation de leurs installations individuelles s'élève à 15 901,63 €.

Le résultat corrigé sera le suivant :

Excédent de fonctionnement : 14 028,78 €

Déficit d'investissement : 5 858,73 €

### **Section fonctionnement :**

Elle regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des équipements et services liés à la compétence Assainissement Non Collectif.

### **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des redevances et aux subventions versées par les partenaires financiers (Agences de l'Eau et conseil départemental).

#### Comparatif par chapitre avec 2016

Article	Libellé	Cumul CA 2016	Réalisé 2017	Variation en €	Variation en %
70	Produits des services du domaine	64 708.71 €	71 936.41 €	7 227.70 €	11.17%
74	Dotations, subventions et participations	20 960.00 €	24 854.18 €	3 894.18 €	18.58%
75	Autres produits de gestion courante	60.00 €		-60.00 €	
013	Atténuations de charges	0.00 €		0.00 €	
77	Produits exceptionnels	0.00 €	700.00 €	700.00 €	
042	Opérations d'ordres	31.00 €	1 235.00 €	1 204.00 €	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>85 759.71 €</b>	<b>98 725.59 €</b>	<b>12 965.88 €</b>	

#### Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Ce chapitre ne concerne que la redevance.

On constate une augmentation de 7 200 €.

Les recettes de l'année 2016 sont inférieures de 10 000 € par rapport à celle de 2017 pour les diagnostics de l'ex Communauté de Communes des Feuillardiers car sur l'année 2016, un seul semestre a été facturé.

La différence de 2 800 € est liée à une diminution des contrôles pour les ventes et le neuf.

#### Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

+ 3 800 €.

Ce chapitre regroupe les subventions de l'agence de l'eau et du conseil départemental. Celui-ci est très variable en fonction des diagnostics en cours.

Pour 2017, une importante subvention de 12 800 € a été perçue pour les diagnostics réalisés à Champzac mais cette subvention n'est pas pérenne. La prochaine subvention de ce type sera celle d'Oradour-sur-Vayres mais ne sera perçue qu'en 2019.

### Dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des véhicules, les achats de matières premières et de fournitures, les frais liés à la mise à disposition des locaux communautaires.

#### Comparatif par chapitre avec 2016

Article	Libellé	Cumul CA 2016	Réalisé 2017	Variation en €	Variation en %
011	Charges à caractère général	17 974.04 €	16 819.90 €	-1 154.14 €	-6.42%
012	Charges de personnel	45 679.33 €	79 048.84 €	33 369.51 €	73.05%
65	Autres charges de gestion courante	134.82 €	355.30 €	220.48 €	
67	Charges exceptionnelles	124.00 €	296.00 €	172.00 €	
042	Opérations d'ordres	110.00 €	8 439.00 €	8 329.00 €	
Total des dépenses de fonctionnement		64 022.19 €	104 959.04 €	40 936.85 €	

#### Chapitre 012 – Charges de personnel

On constate une forte augmentation de la masse salariale qui correspond au recrutement d'un agent supplémentaire à temps complet et au glissement d'un agent (responsable technique) pour 40% de son temps de travail sur le budget Ordures Ménagères.

#### **Section Investissement :**

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du service « Assainissement Non Collectif » de la communauté de communes.

#### Dépenses d'investissement :

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du service. Il s'agit notamment sur ce service des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules.

Il est à noter que l'on retrouve sur ce service des dépenses pour compte de tiers au chapitre 45. Ces dépenses correspondent à un transfert de subventions de l'Agence de l'Eau vers des particuliers qui réhabilitent leurs dispositifs d'assainissement non collectif.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève pour l'exercice 2017 à 34 759,43 €, dont 28 987,84 de subventions versées à des particuliers ; 5 271,60 € pour un logiciel et 499,99 € pour du matériel divers.

## Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement s'élève pour l'exercice 2017 à 45 789,38 €.

Les principales recettes sont :

- Subventions de l'agence de l'eau à transférer aux particuliers : 44 889,47 € ;
- Subventions du département : 780,00 € ;
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 119,91 €.

*Nota: Les articles L 2121-26, L 3121-1 7, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*